



DÉLIBÉRATION N° DB300626 – 77 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Le trente juin deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres : en exercice :	29
votants :	29
présents :	25

Présents : RIVERY Emmanuel – MÉNARD Samuel – LETOURNEUX Claudine – CÉREZ Cédric – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine – LAMY Philippe – COLIN Lénéaïck – RAMOS Olivier – BOURGEOIS Julie – GLÉMIN Wilfrid – LEROY Marie-Line – GILBERT Freddy – BESSE Amélie – BRÉGAUD David – SÉCHER Réjane – CHOUBRAC Jean-Jacques – NUSBAUMER Claudine – REUSSARD Teddy – BABONNEAU Sophie – BANIAN Hervé – VIVANT Philippe – GUILLON Enzo – TERRIEN Lydie – BARRÉ Didier

Absents excusés : JEANNIN MAHIEU Maryse – (pouvoir remis à COLIN Lénéaïck) – POUPARD-GARDÉ Sylvie (pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – BOUTTIER Véronique (pouvoir remis à Claudine NUSBAUMER) – LEROY Thomas (pouvoir remis à Marie-Line LEROY)

Secrétaire de séance : Cédric CÉREZ

AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

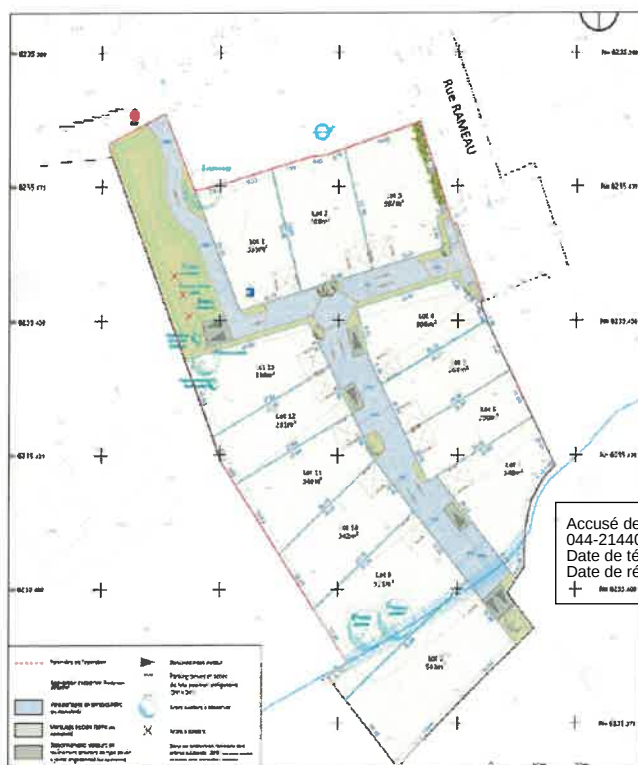
Dénomination de voie

Lotissement des Flâneries

En application de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies et places publiques.

Un permis d'aménager n° PA 044 084 25 00002 a été accordé le 10 octobre 2025 ainsi qu'un modificatif le 28 janvier 2026 à la SARL IMMOBILIER DU SOLEIL pour la création de 13 lots à bâtir et la création de voies de circulation interne au lotissement, dont une donnant sur la rue Rameau.

Afin de faciliter la fourniture de services publics, tels que l'intervention des services de secours, la distribution du courrier et l'intégration des adresses dans les bases nationales, il convient de dénommer les voies créées dans ce lotissement.



Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20260630-DB300626-77-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Il est proposé de poursuivre la dénomination de la rue Rameau desservant les lots 1, 2 et 3 et pour l'impasse desservant les lots 4 à 13 il est proposé l'appellation suivante : Impasse Marie-Charlotte BAUDRY

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Considérant la nécessité de procéder à la dénomination des voies de circulation desservant le
lotissement Les Flâneries,*

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE**, pour les voies de circulation desservant le lotissement Les Flâneries, la prolongation de la « Rue RAMEAU » pour desservir les lots 1, 2 et 3 et la dénomination « Impasse Marie-Charlotte BAUDRY » desservant les autres lots,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance,
Cédric CÉREZ



Le Maire,
Emmanuel RIVERY



Accusé de réception en préfecture
044-214400848-20260630-DB300626-77-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026